

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS  
DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 11<sup>e</sup> ET 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS**

**- Séance du Jeudi 23 janvier 2020 -**

**Présidence de Monsieur Julien RAVIER, Maire d'Arrondissements.**

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents **24** membres.

**20/003/ECSS**

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS -  
DIRECTION TERRITORIALE DES BATIMENTS SUD - Réfection des installations de courant faible et  
rénovation des locaux annexes du Château de la Buzine - Parc des Sept Collines - 11<sup>ème</sup>  
arrondissement - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme  
relative aux études et travaux.**

**19-35167-DTBS**

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6<sup>ème</sup> SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11<sup>ème</sup> ET 12<sup>ème</sup>  
ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER  
EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur la réfection des installations de courant faible et rénovation des locaux annexes du Château de la Buzine dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement.

Par délibération n°18/1206/ECSS du 20 décembre 2018, le Conseil Municipal approuvait l'affectation de l'autorisation de programme Mission Action Culturelle, à hauteur de 300 000 Euros, pour les études et travaux relatifs à la réfection des installations de courant faible et la rénovation des locaux annexes du Château de la Buzine situé Parc des Sept Collines dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement. Une subvention a été accordée par le Conseil Départemental à hauteur de 200 000 Euros.

Lors des orages de cet automne, le château a subi de nouveaux désordres.

De ce fait, aujourd'hui, il s'avère nécessaire d'équiper le bâtiment d'un paratonnerre et de réaliser la conformité des installations parafoudre sur l'ensemble des armoires électriques afin de pérenniser les nouveaux équipements.

Pour mener à bien cette opération, il convient de prévoir une augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme, Mission Action Culturelle, année 2018 relative aux études et travaux à hauteur de 120 000 Euros portant ainsi le montant de l'opération de 300 000 Euros à 420 000 Euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS  
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES  
VU LE CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE  
VU LA LOI N°92/125 DU 6 FEVRIER 1992  
VU LE DECRET N°97/175 DU 20 FEVRIER 1997  
VU L'ARRETE DU 25 AVRIL 1996 RELATIF A LA COMPTABILITE  
D'ENGAGEMENT  
VU LA DELIBERATION N°18/1206/ECSS DU 20 décembre 2018  
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

#### **DELIBERE**

#### **ARTICLE 1**

Est approuvée l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme Mission Action Culturelle, année 2018, à hauteur de 120 000 Euros pour les études et travaux relatifs à la réfection des installations de courant faible et la rénovation des locaux annexes du Château de la Buzine, Parc des Sept Collines dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement.

Le montant de l'opération sera ainsi porté de 300 000 Euros à 420 000 Euros.

**ARTICLE 2**

La dépense correspondant à cette opération sera financée en partie par les subventions obtenues et le solde sera à la charge de la Ville de Marseille. Elle sera imputée sur les budgets 2020 et suivants.

**Le présent projet de délibération  
mis aux voix a été adopté  
à l'unanimité.**

**Vu et présenté pour son  
enrôlement à une séance  
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération  
du Conseil des 11ème et 12ème**

**LE MAIRE des 11<sup>ème</sup> - 12<sup>ème</sup> Arrondts  
Julien RAVIER**

Enrôlé au CA du 23 janvier 2020